

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-293 du 2 Novembre 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre de la Fonction Publique et
du Travail, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances
pour compter du 30 octobre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 octobre 1979, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MFPT-MF 6 autres
Ministères 13 BN 2 UNB-FASJEP-INSAE 6 DPE-DAJL 4 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB. 1.